

LE SCHEMA DE LA PROCEDURE

Commandement de payer valant saisie immobilière

A l'expiration d'un délai de 8 jours

Procès-verbal de description

Publication du commandement de payer valant saisie au bureau des hypothèques

Dans un délai de 2 mois

Dans le délai de 2 mois

Assignation à l'audience d'orientation

Dans le délai de 3 jours ouvrables

Dépôt du cahier des conditions de vente

Dénoncé du commandement et assignation des créanciers inscrits

Dans le délai de 5 jours ouvrables

1 mois au plus tôt
3 mois au plus tard

Déclaration de créances

Dans le délai de 2 mois

Dans les 8 jours de la dernière date des significations

Mention de la délivrance de l'assignation et des dénonciations

Audience d'orientation

Décision du JEX ordonnant la vente forcée

Publicité

Décision du JEX autorisant la vente amiable

2 mois au plus tôt
4 mois au plus tard

Dans un délai de 4 mois

Audience d'adjudication

Dans un délai compris entre 1 et 2 mois avant l'audience

Audience de rappel

Jugement d'adjudication et Titre de vente

Acte de vente établi par notaire et soumis à approbation du JEX

Publication du Titre de vente au Bureau des Hypothèques

Publication du jugement au Bureau des Hypothèques